

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU MARDI 4 FEVRIER 2025

L'an 2025, le 04 février à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER, Le Maire.

Présents : Valérie PAYELLE, Thierry CHARPENTIER, Maud DEMIÈRE, Franck MODE, Vanessa NOIZET, Françoise MOREAU, Aurélie RODEZ, Nathalie COUTIER, Frédéric DEFOSSÉ.

Absents : Madame Sabine HUGUET, Madame Claire PHILIPPOT.

Excusés : Monsieur Ludovic JANNETTA, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Jean-Luc ROUSSINET, Monsieur Jean-Guy PONSIN.

Pouvoirs : monsieur Ludovic JANNETTA donne pouvoir à Valérie PAYELLE, monsieur Didier PETIT donne pouvoir à Madame Françoise MOREAU.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Passant à l'ordre du jour

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Mme le maire informe l'assemblée qu'il y a plusieurs sépultures à l'abandon dans le cimetière.

Après délibération, les conseillers présents souhaitent le lancement d'une procédure de reprise de concessions et autorise le maire ou son adjoint à suivre cette procédure.

De plus, les conseillers présents souhaitent tarifier les feuilles de l'arbre du souvenir à 30 euros TTC, après délibération cette tarification est acceptée à l'unanimité.

FIXATION REMUNERATION AGENTS RECENSEURS ET DU COORDINATEUR

Mme Le Maire déclare à l'assemblée que la dotation pour le recensement de la commune que l'on va recevoir de l'Etat est fixée à 1784 euros.

Après en avoir délibéré, les membres présents souhaitent indemniser les agents comme suit :

Mme KARINE HYCNAR coordinateur 300 euros

Mme Nathalie DUBOURG, agent recenseur 697 euros

Mme Nicole FOUGEROUSE, agent recenseur 787 euros

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent cette proposition à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Mme le Maire souhaiterait faire valoir le droit de préemption pour l'appartement situé 2 rue de Chalons à AMBONNAY pour pouvoir mettre en place un local poubelle à l'avenir.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents souhaitent préempter la parcelle AB 196 situé au 2 rue de Chalons à AMBONNAY.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZONE ARTISANALE

Compte tenu du prix des terres et du montant des travaux à réaliser sur les terrains de la zone artisanale (viabilisation) le conseil municipal décide de fixer le prix du terrain à 46 euros le m² HT.

LOYER CELLULES COMMERCIALES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents souhaitent que les loyers des cellules commerciales soient révisés tous les ans au lieu de tous les 3 ans à compter du 01 janvier 2026.

LOYER PARKINGS

Mme le Maire informe l'assemblée que les loyers des parkings communaux sont de 15 euros depuis leurs créations et n'ont pas été revalorisés.

Les membres présents, après en avoir délibéré, décident de revaloriser les loyers à hauteur de 18 euros à compter du 1^{er} janvier 2026.

RESTAURATION DE LA LISIÈRE FORESTIÈRE

Madame le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour les travaux « restauration de la lisière forestière d'Ambonnay » sur les parcelles communales.

Dans le cadre du plan de gestion conservatoire décennal, la première phase de travaux concerne la restauration des éboulis calcaires, la réouverture de pelouse sèches calcicoles et l'évacuation de dépôts sauvages de matériaux en lisière de forêt.

Le financement de cette première phase de travaux sera réalisé à 100 % via l'appel à projets « les Agusons », la mission « coteaux maisons et caves de champagne » (UNESCO) ayant voté en conseil d'administration de la somme de 8223.60 euros.

Le conseil municipal :

- Prend connaissance du rapport d'analyse et approuve les résultats à l'unanimité
- Retient l'offre présentant le meilleur rapport qualité / prix de la société FORETS T PAYSAGES pour un montant de 8227.20 TTC euros
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
-

QUESTIONS DIVERSES

Maud DEMIERE

Mme DEMIERE informe l'assemblée qu'il reste 3 colis à l'issue de la distribution des 70 colis de fin d'année.

Vanessa VESSELLE

Mme VESSELLE informe l'assemblée qu'une marche gourmande organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers aura lieu le 17 mai prochain. Les pompiers sont inquiets car le SDIS veulent supprimer les pompiers volontaires.

Le matériel est arrivé pour le parcours d'énigmes. (Clous, stickers etc.)

Les jeunes aimeraient une table de ping Pong.

Mme VESSELLE interroge Mme le maire pour avoir une 2eme ATSEM pour l'école maternelle. La demande sera étudiée en fonction des effectifs à venir.

Thierry CHARPENTIER

Les membres présents le remercient pour le PowerPoint présenté lors des vœux et le flash info.

Frédéric DESFOSSE

Monsieur DESFOSSE informe l'assemblée que le Parc est en léger déficit.

« La grande traversée » aura lieu en 2026

Aurélie RODEZ

Mme RODEZ montre une photo d'un TOTEM pour les entrées de la commune et est dans l'attente du devis.

Franck MODE

Monsieur MODE informe l'assemblée que le PC de la bibliothèque ne fonctionne plus.
Il va demander un devis et s'occupe également du wifi pour la salle Dom pérignon.
Des problèmes d'hygiène au niveau des poubelles de PLURIAL NOVILLA sont signalés.

Valérie PAYELLE

Mme PAYELLE va faire le tour du cimetière avec l'entreprise HAUTEM pour voir la faisabilité de reprise des concessions abandonnées. La taille des arbres a été effectuée.
Fixation du tarif de la feuille à accrocher lors de la dispersion des cendres sous l'arbre du souvenir

Françoise MOREAU

Mme MOREAU rapporte à l'assemblée que certaines personnes âgées préféreraient avoir un repas ou une sortie dans l'année. Elle demande qu'un sondage soit fait dans un prochain FLASH INFO.

Nathalie COUTIER

La construction du budget 2025 est en cours aussi Mme COUTIER demande aux conseillers de réfléchir aux futurs investissements dans leurs commissions. Sont déjà évoqués :
Fixation du prix du m2 de terrain de la zone artisanale

En Investissement

- *la réfection de la place de la CROIX
- *l'Achat d'une table de ping Pong
- * Retravailler le terrain de foot
- * une Epareuse pour notre tracteur
- * et des travaux d'amélioration de différentes voiries.

Et en Fonctionnement

*reconduire des subventions pour des investissements pour les associations et soutenir l'aide à la personne localement.

Mme le Maire informe que le garage d'AMBONNAY est fermé cependant deux garages à ATHIS et à TOURS SUR MARNE pourront assurer un suivi de la clientèle.
La fleuriste va fermer définitivement courant février.

Mme le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h
